

ARRETE DU MAIRE N° 248/2021**Modifiant l'arrêté 178/2021 du 1^{er} avril 2021****Relatif à la circulation et au stationnement
Parc du Boden et Square des Anciennes Ecoles à WINTZENHEIM
Parc Acker à LOGELBACH****LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de tirage de fibre optique dans le cadre de la mise en place de la vidéo protection, Parc du Boden et Square des Anciennes Ecoles à WINTZENHEIM, Parc Acker à LOGELBACH, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRETE

ARTICLE 1er : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du lundi 3 mai 2021 au mercredi 12 mai 2021 de la façon suivante :

- FERMETURE DE L'ENSEMBLE DES PARCS.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service enlèvement des ordures ménagères ;
- VIALIS – 10, rue des Bonnes Gens - CS 70187 68004 COLMAR ;
- Entreprise LGTP – 1, rue Denis Papin – 68190 ENSISHEIM ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- SDIS – Groupement Nord, 7, avenue Joseph Rey 68000 COLMAR ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.



Fait à Wintzenheim, le 4 mai 2021

Benoît FREYBURGER

Conseiller Municipal Délégué
aux chemins ruraux et à la sécurité